

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale adjointe et directrice des finances de la susdite municipalité,
QUE:**

À compter du 20 septembre 2023, les séances ordinaires du Conseil de la MRC de Matawinie débiteront à 13 h 30 au lieu de 9 h.

Cette modification entre en vigueur à la suite de l'adoption, en date du 19 juillet 2023, du règlement 228-2021-1 « modifiant le règlement 228-2021 déterminant l'heure et les jours de tenue des sessions ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

DONNÉ À RAWDON CE 25^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023



Marjolaine Beaudry
Directrice générale adjointe et
directrice des finances